



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**
Séance du 19 mars 2025

Délibération n° 1-1-2025
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 14
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Sabrina BECHET, Camille DAEL, Sébastien LERAT, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Colette GENET, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Brigitte MARY, Gérard DUBUCHE, Guillaume BOULAYE.

Excusés : Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Guillaume WIENER,

Date de la convocation : 12 mars 2025

Objet :

CCAS

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL N° 5 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 02 DECEMBRE 2024**

Exposé des motifs :

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-verbal n° 5 à la suite de la séance du 02 décembre 2024.

Délibération :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L2121-15,
Vu le projet du procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration décide à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** le procès-verbal n°5 rédigé à la suite de la séance du Conseil d'Administration du 02 décembre 2024.

Pour copie certifiée conforme

La Présidente du CCAS
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER